

Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Séance extraordinaire 21 février 2023 À 18 h 30

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le 21 février 2023 à 18 h 30.

Sont présents : Caroline Trudel

Dalia Ramy Doina Ezaru

Ghislain Laporte, président du CA

Jean-Denis Constantin

Jean-Philippe Blanchette, vice-président du CA,

Marie-France Caron Michel Turcotte Marie-France Leroux Rachel Cuerrier Yu Cai Tian

Tous membres du Conseil d'administration formant quorum

Sont absents: Christian Ruel

Julie-Anne Proulx Luce Tremblay-Parent

Yan Ouellette

Participent également à la séance : Dominic Bertrand, Directeur général

Me Marie-Josée Villeneuve, Secrétaire générale et DGA Chantal Barhoum, membre du personnel d'encadrement

Sont également présents : Danielle Roberge, DGA

Nelly Admo, directrice, SRH

Annie Godin, directrice adjointe, SRH Charles Picotte-Amyot, coordonnateur, SRH Nathalie Houle, directrice école Mont-Royal

Me Marie-Hélène Lambert, secrétaire générale adjointe

Ouverture de la séance

Après avoir vérifié la conformité de la procédure de convocation et le quorum, Monsieur Ghislain Laporte déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour

CA22/23-02-078



- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
- 3. ...
- 4. SERVICES ÉDUCATIFS
- **5. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 5.1 Ressources humaines 5.1.1. Résiliation d'engagement (confidentiel)
 - 5.2 Ressources financières
 - 5.2 Ressources informatiques
 - 5.3 Ressources matérielles
 - 5.4 Gestion contractuelle et approvisionnements
 - 5.5 Organisation scolaire
 - 5.6 Transport
 - 5.7 Affaires juridiques et corporatives
- 6. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
- 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 8. RAPPORTS DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS
- 9. GÉNÉRALITÉ
- **10.QUESTIONS DIVERSES**
- 11.AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.



Maître Villeneuve explique le déroulement de la séance. Elle explique que la présentation du dossier et les discussions se tiendront à huis clos, puisque toute l'information discutée est confidentielle.

L'employé concerné est présent à distance. Son représentant syndical est sur place.

CA22/23-02-079

Huis clos

ADVENANT 18h37, les membres du Conseil d'administration décrètent la tenue d'un huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE.

En plus des membres du CA, sont présents, M. Dominic Bertrand, Mme Danielle Roberge, Me Marie Josée Villeneuve, Me Marie-Hélène Lambert, Mme Nelly Admo, Mme Nathalie Houle, Mme Annie Godin, M. Charles Picotte-Amyot.

L'employé et son représentant syndical ont l'occasion de présenter leurs observations avant de quitter pour la durée des délibérations.

Retour en séance délibérante

CA22/23-02-080

ADVENANT 19h35, les membres du Conseil d'administration reviennent en séance délibérante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.1.1 Résiliation d'engagement (confidentiel)

Après mûres délibérations, le Conseil d'administration est prêt à prendre sa décision. L'employé et son représentant syndical sont présents.

M. Laporte lit le dispositif de la résolution et demande si quelqu'un demande le vote. M. Turcotte demande le vote secret. M. Tian appuie la proposition.

On procède au vote secret.



CA22/23-02-081

Documents déposés :	
 A) Lettre de suspension pour fins d'enquête datée B) Lettre de convocation datée du 20 décembre 20 C) Document du 19 janvier 2023 de madame Ne humaines présenté à monsieur Dominic Bertrand D) Lettre de suspension sans traitement datée du 2 E) Lettre d'intention de résiliation d'engagement datée du 14 février 2023 adressée au 	22 adressée à les lelly Admo, directrice du Service des ressources d, directeur général 26 janvier 2023 adressée à les le
ATTENDU l'enquête menée par le Service des ressources humaines concernant	
ATTENDU QUE et son syndicat ont été avisés officiellement le 26 janvier 2023 de l'intention du Centre de services scolaire de procéder à la résiliation de l'engagement ;	
ATTENDU les éléments de l'enquête présentés par le Service des ressources humaines au Conseil d'administration, lesquels éléments sont explicités dans le document du 19 janvier 2023 présenté au directeur général et déposé au soutien de la présente résolution ;	
ATTENDU QUE le syndicat et ont p	pu se faire entendre ;
ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale ;	
ATTENDU QUE le Conseil d'administration a procédé à de mûres délibérations ;	
Il est résolu à l'unanimité :	
De résilier l'engagement de pour les motifs explicités dans les documents déposés au soutien de la présente résolution pour valoir comme si au long récité, lesquels documents doivent demeurer confidentiels puisqu'ils font état de renseignements personnels et confidentiels ;	
De mandater la directrice du Service des ressources humaines pour aviser de la présente décision, selon les dispositions et dans le respect des délais prévus à la convention collective.	
PROPOSITION ADOPTÉE.	
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.	
Secrétaire générale	Président